

Contester les honoraires d'un avocat

Par **evearg**, le **28/02/2019** à **14:49**

Bonjour

Nous avons pris en septembre 2018 pour une affaire une avocate qui nous a remis une convention d'honoraires. Elle ne nous a pas demandé de la signer. L'affaire est pratiquement terminée et elle nous réclame à présent des honoraires forfaitaires de 5200 euros au lieu des 2500 euros annoncés dans la convention. Nous avons déjà réglé 2 factures de 1200 et 960 euros. Sommes-nous obligés d'accepter de doublement de sa facture? Comment pouvons-nous contester?

Merci de vos avis

E.A